

Déclaration Liminaire du CTL du 22 septembre 2016

Monsieur le Président,

Les congés d'été n'ont pas marqué de pause dans la vie politique. Le gouvernement en a profité comme chaque année pour passer ses décisions en douce.

De même, la rentrée est marquée par la communication prochaine du projet de loi de finances pour 2017 (communication au Conseil des ministres du 28 septembre), et par le lancement, au travers des différents primaires, de la campagne présidentielle.

D'un côté, les premières annonces concernant le budget de « Bercy » et donc de la DGFIP ne laissent pas entrevoir d'arrêt sur le front des suppressions d'emplois et de la baisse des budgets de fonctionnement. L'argument de la surcharge de travail que va engendrer la mise en place du Prélèvement A la Source, n'a pas ébranlé les certitudes de nos responsables politiques et administratifs.

De l'autre, les candidats à la présidentielle menacent encore plus la fonction publique et le rôle de notre administration en dépit de tout bon sens.

Nous rejetons donc dès à présent toute suppression de postes pour 2017 et toute baisse de budget.

Sur l'ordre du jour

Nous soulignons que les 3 points à l'ordre du jour de ce CTL s'inscrivent dans une même logique de destruction des services de l'Etat.

Les SFACT

Si la réorganisation de la fonction Dépense de l'ETAT part d'un constat de dysfonctionnement du service avec un retard important dans les délais de paiement, cette démarche s'inscrit dans un contexte global de mutualisation des pratiques, de départementalisation des services et de suppressions massives de postes.

Si, a priori, cette réorganisation se dessine à effectif constant, les charges de travail par agent augmentent. L'arrivée de la gestion des tâches issues des structures déconcentrées du ministère de l'Education nationale, de la Police et de la Gendarmerie et la perte de deux emplois en sont les causes.

Bien que la note de présentation à ce CTL ne soit pas facilement abordable pour les non initiés, les desseins de la DRFiP sont clairs et ne dupent pas les représentants des personnels.

Si l'organisation du visa des marchés publics reste perfectible, les agents ne doivent pas en faire les frais. La promotion et le renforcement du CHD ne doit pas être

une fin en soi. Un contrôle efficient passe par le renforcement des moyens humains et non par la gestion de la pénurie.

Du SAR au CSC ...

La DGFIP lance la mise en place des Centres de Services Communs (CSC) dans un calendrier à marche forcée. Les appels à candidatures ont déjà été lancés depuis janvier 2016. Depuis peu, des « initiatives » locales préparent déjà le terrain avec la mise en place de « cellules d'appui » aux postes comptables. Bien sur, la DRFiP59, toujours prompte à toutes les expérimentations, n'a pas manqué l'appel, comme tous les bons élèves.

Si l'objectif affiché d'un SAR est d'exercer à distance, pour le compte d'un comptable public, certaines opérations de gestion des collectivités, c'est plus encore le développement du travail à distance au sein de la DGFIP qui est sur la rampe de lancement.

Les maîtres mots sont l'application intensive du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) : on ne vérifie que certaines dépenses et au-delà du CHD, le contrôle allégé en partenariat (CAP), on ne vérifie plus aucune dépense au quotidien et on se contente d'un contrôle annuel.

La comptabilité au sens large aura également vocation à être déportée sur une autre entité.

Aux oubliettes la proximité avec les élus locaux et les secrétaires des collectivités. Aux oubliettes les fameuses missions à forte valeur ajoutée que la DGFIP nous a vantées avec l'industrialisation.

Il s'agit bien d'une expérimentation portant sur 8 à 10 postes comptables. Et comme toutes les expérimentations, cela se traduira inmanquablement par une généralisation rapide avec ses lots de suppressions de postes.

Mais que va-t'il rester aux postes dépouillés ?

Plutôt que de se réfugier derrière des fiches techniques, la DGFIP devrait avoir le courage d'annoncer ce démantèlement programmé. Il s'agit plutôt de la démission de la DGFIP dans le domaine de la gestion du Secteur Public Local. Ces documents annoncent l'amplification de la réduction de notre réseau de proximité.

Centralisation, travail à distance, industrialisation sont devenus les maîtres-mots de la DGFIP et des directions locales.

Sur le travail à distance

Au 1er janvier 2016, le SIE de Maubeuge et la partie du SIE du SIPIE d'Avesnes sur Helpe ont fusionné entraînant le transfert de la mission SIE d'Avesne sur Helpe. "Soucieuse" de permettre aux agents de continuer leur mission sans suivre leur emploi sur la nouvelle résidence, une expérimentation du travail à distance a été mise en place. Celle-ci a connu dès le départ de nombreux dysfonctionnements impactant les statistiques (délai pour les demandes de remboursement de crédit de TVA allongés notamment). Ceci ne peut en aucun cas être de la responsabilité du service de Maubeuge. Solidaires Finances Publiques sera vigilant sur les réserves éventuellement émises sur la réalisation des résultats de fin d'année.



De plus, les emplois dévolus au SIE de Maubeuge n'ont pas été pourvus. Seuls des EDR viennent pallier le déficit d'agents. Cette situation n'est pas tenable. La fusion des SIE, des SIP-E de Denain et Le Quesnoy avec Valenciennes ne vont pas arranger les choses.

Solitaires Finances Publiques demande que les postes vacants de Maubeuge soient pourvus rapidement.

L'expérimentation était programée jusqu'au 31 août 2016, quel en est le bilan ?

